

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

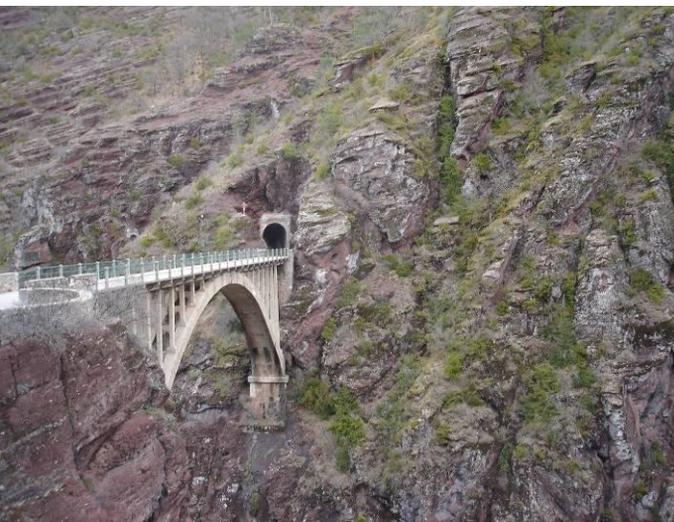
RISQUE INONDATION

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

RISQUE SEISME

RISQUE FEUX DE FORETS

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



MEMENTO DU MAIRE

« PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens. La sécurité des habitants de GUILLAUMES est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. Ce *DICRIM* ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment les risques domestiques.

En complément de ce travail d'information, la commune élabore un Plan Communal de Sauvegarde (*PCS*) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le maire

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 2 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage, transports de matières dangereuses. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

Aléa + Enjeux = Risque



L'alerte

En cas de besoin, vous serez informé d'une situation de crise :

- * par un message diffusé par mégaphone dans votre rue,
- * par un représentant de l'autorité publique qui viendra taper à votre porte,
- * par les panneaux du centre ville qui afficheront les informations nécessaires,
- * par la radio locale.

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004- 554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.



DEFINITION DU RISQUE

La commune de Guillaumes est traversée du nord au sud par le Var, fleuve le plus important des Alpes-Maritimes, qui draine au total un bassin versant de 2 822 km².

Prenant sa source dans les pentes voisines du col de la Cayolle à plus de 2300 m d'altitude, son cours, de 110 km de long, se termine à Nice.

Au niveau de Guillaumes, le Var s'écoule dans un lit relativement large, mis à part dans la traversée du village, jusqu'à se resserrer étroitement en entrant dans les gorges rouges de Daluis. Il est marqué par un fort caractère torrentiel, dont les variations de débit peuvent être spectaculaires et rapides.

SUR LA COMMUNE

La zone identifiée comme étant la plus sensible sur le territoire se situe en rive droite du Tuébi en cas de rupture de la R.D. 29 qui sert de digue.

CONDUITE A TENIR

AVANT

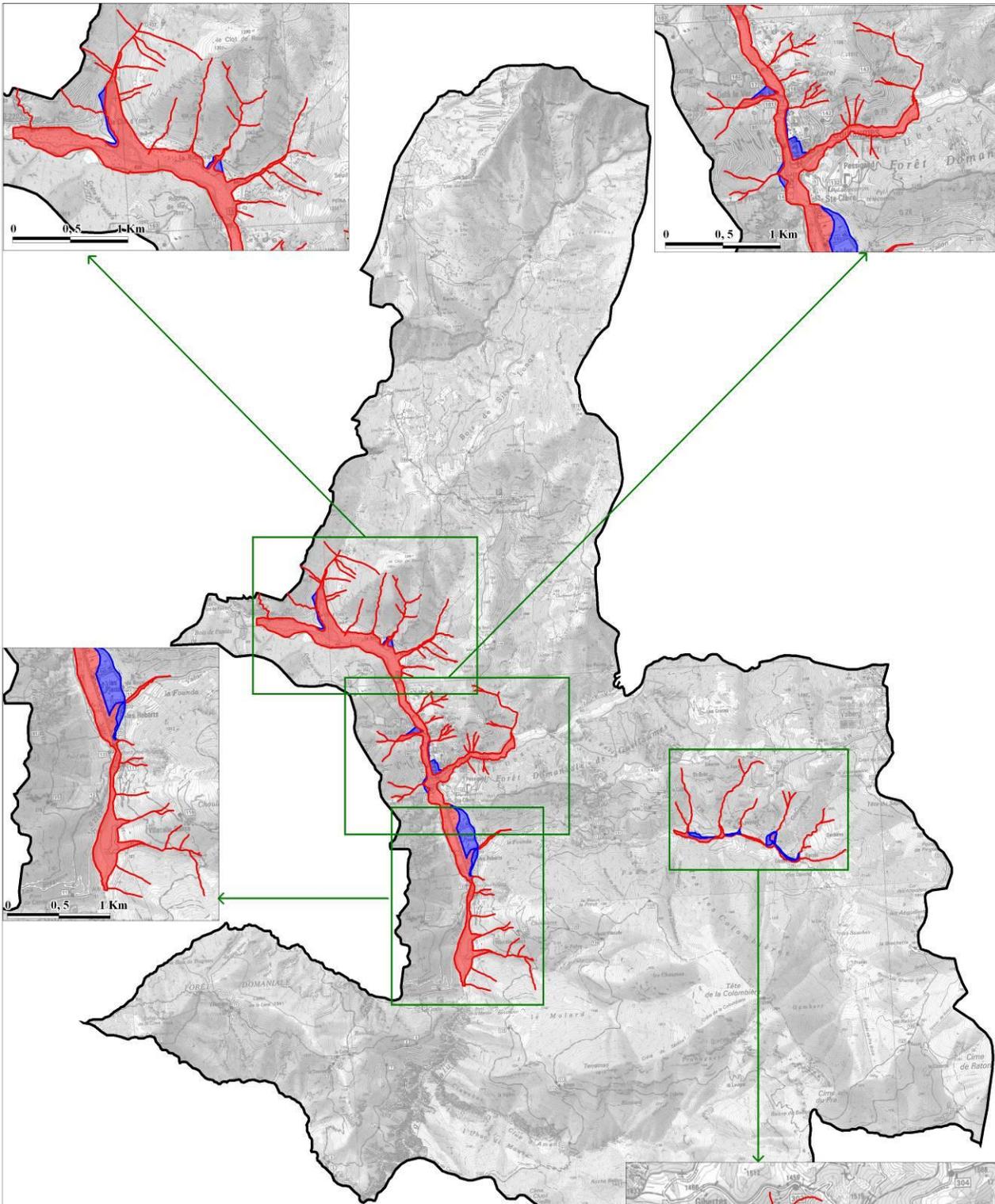
- Fermer portes et fenêtres, savoir couper l'arrivée du gaz et de l'électricité, mettre les produits au sec, amarrer les cuves et installations à risques, prendre les mesures afin d'éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques...),
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments,
- Connaître les modes d'alerte et d'évacuation.

PENDANT

- S'informer de la montée des eaux (radio, mairie...),
- Couper le gaz et l'électricité,
- N'évacuer qu'après en avoir reçu la consigne ou lorsqu'il n'est plus possible de rester sans risquer l'isolement,
- Ne pas s'engager sur une aire inondable à pied ou en voiture.

APRES

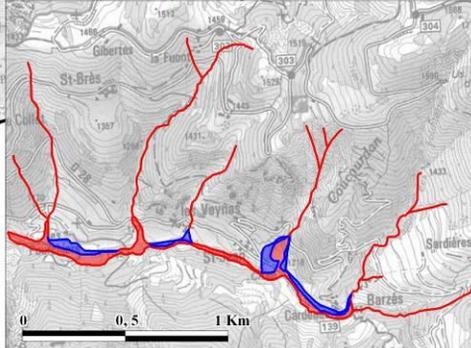
- Aérer et désinfecter les pièces,
- Ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche,
- Chauffer dès que les conditions de sécurité le permettent,
- Déclarer le sinistre à l'assurance.



 **Plan Communal de Sauvegarde**
Commune de Guillaumes
Zonage du risque "Inondation"

 Zone rouge
 Zone rouge : axes des vallons — Limite communale
 Zone bleue

0 0,5 1 Km  Agence MTD, 2009
 Fond cartographique : Scan 25, IGN





DEFINITION DU RISQUE

Les mouvements de terrain sont des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines (origine anthropique). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres en quelques secondes).

SUR LA COMMUNE

Le territoire montagnard de Guillaumes est caractérisé par des reliefs escarpés et accidentés, ce qui en fait un lieu propice aux mouvements de terrain (chute de blocs et glissements de terrain).

CONDUITE A TENIR

AVANT

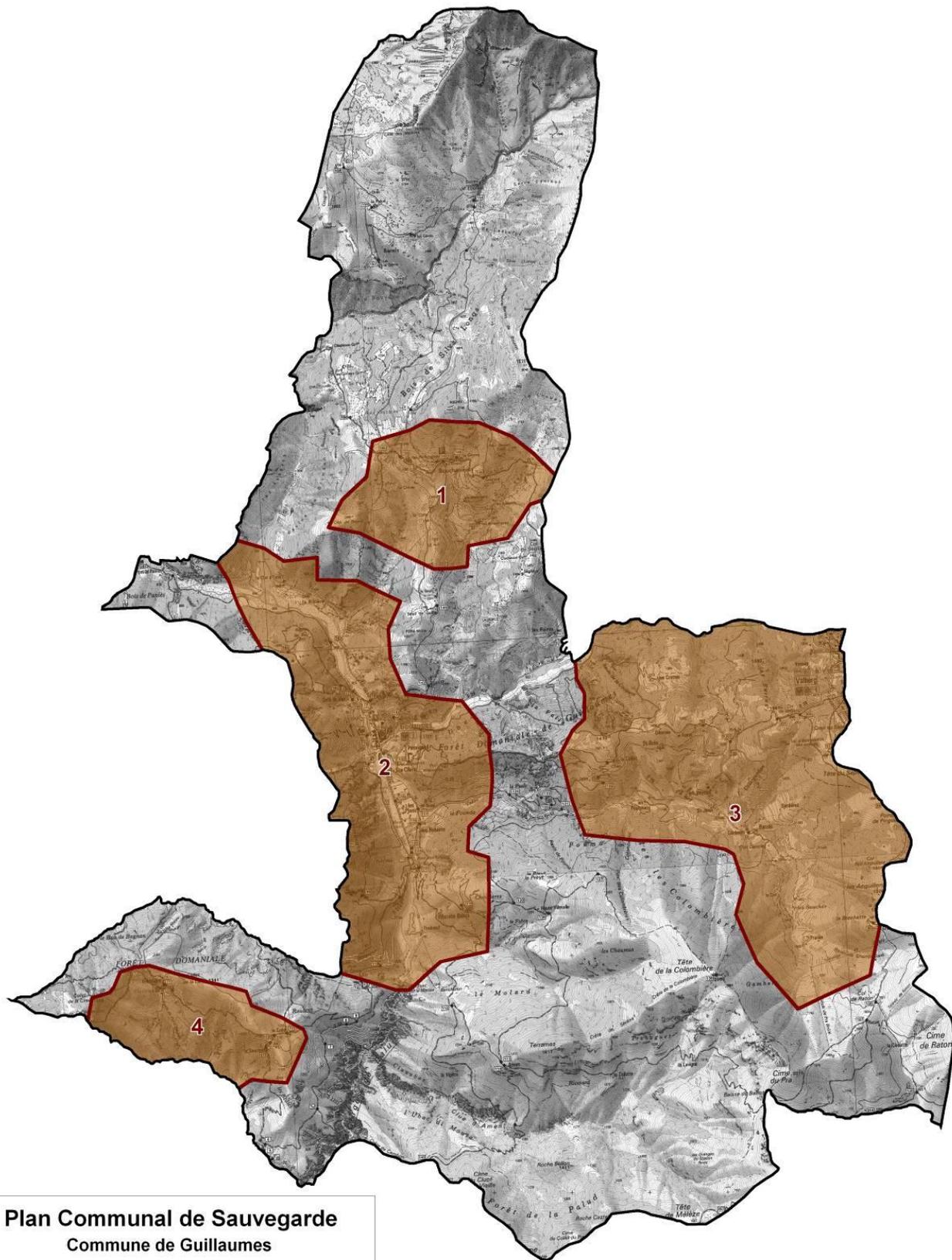
- S'équiper d'une radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériels de confinement,
- Se renseigner en mairie sur les risques encourus, sur les consignes de sauvegarde, sur le signal d'alerte, sur les plans d'intervention en place.

PENDANT

- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille,
- Écouter la radio : les premières consignes seront données par France-Inter,
- Aider les personnes âgées et handicapées,
- Ne pas téléphoner,
- Ne pas fumer,
- Évacuer une habitation si elle est menacée.

APRES

- Écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités,
- Informer les autorités de tout danger observé,
- Évaluer les dégâts et les points dangereux (s'en éloigner).



Plan Communal de Sauvegarde
Commune de Guillaumes
Zonage du risque "mouvement de terrain"

Tableau d'assemblage

4 Secteur — Limite communale

0 0,5 1 Km



Agence MTDA, 2009
 Fond cartographique : Scan 25, IGN

DEFINITION DU RISQUE

Un séisme provient d'un déplacement brutal de la roche accompagné d'une vibration. La faille active est la zone où se génère la rupture. Cette rupture peut se propager jusqu'à la surface du sol, on parle alors de « rupture en surface » ou de « rejet ».

L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques, le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.

SUR LA COMMUNE

Aucune méthode scientifique actuellement ne permet de prévoir avec exactitude le moment où surviendra un séisme. L'alerte est donc aléatoire et parfois impossible. Il est donc important de connaître les consignes de sécurité.

Les services de secours constatent les secousses en même temps que la population à laquelle ils viennent en aide immédiatement. Pour un sinistre limité et localisé, le Maire déclenche un plan d'action communal et active sa cellule d'urgence.

CONDUITE A TENIR

AVANT

Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde, **règles parasismiques**

Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.

Fixez les appareils et les meubles lourds.

Restez où vous êtes :

à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;

à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui risque de s'effondrer (ponts, corniches, toitures...);

en voiture : arrêtez-vous si possible à distance des constructions ou de lignes électriques et ne descendez pas avant la fin des secousses.

Protégez-vous la tête avec les bras.

N'allumez pas de flamme.

PENDANT

Après la première secousse, **méfiez-vous des répliques** : il peut y avoir d'autres secousses.

Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.

N'allez pas chercher les enfants à l'école, leur sécurité est plus efficacement assurée dans leur établissement.

Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez les lieux et prévenez les autorités.

Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, poutre, canalisation...).

APRES

DEFINITION DU RISQUE

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- **une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence, accident ou malveillance,**
- **un apport d'oxygène : le vent active la combustion,**
- **un combustible (végétation).**

L'incendie, qui se déclare, peut se propager rapidement sur une surface de forêt, de maquis ou de garrigue.

SUR LA COMMUNE

Toutes les surfaces boisées et végétalisées sont soumises au risque de feux de forêt, le risque restant faible. CF zonage

CONDUITE A TENIR

AVANT

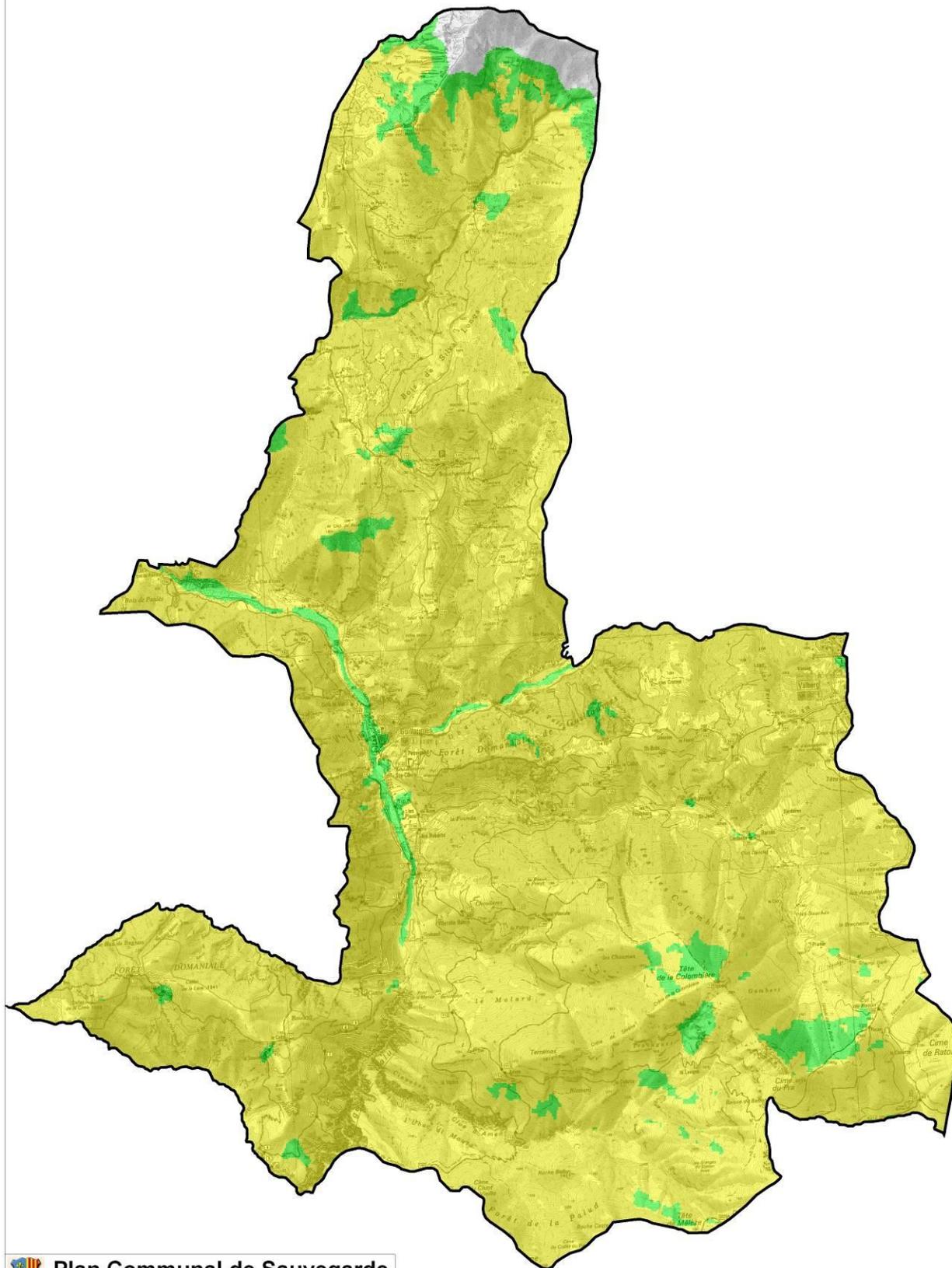
- Débroussailler la propriété et les voies d'accès (entretien des chemins)
- Vérifier la qualité de fermetures des portes et volets
- Ne pas verrouiller votre portail
- Assurez-vous qu'il n'y ait pas de bouteilles de gaz ou de bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu
- En période de risque, fermez vos volets lors de vos absences même de courte durée
- S'équiper de lampes électriques avec des piles

PENDANT

- Téléphonez aux pompiers : au 18 ou au 112 depuis un téléphone fixe ou un portable
- Ouvrez le portail de votre terrain
- Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur
- Enfermez-vous dans un bâtiment
- Fermez les volets
- Arrosez autour de la maison
- Ne jamais vous approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt
- Ne prenez pas la route

APRES

- Éteindre les foyers résidu
- Ne pas sortir sans se protéger
- Inspecter la maison soigneusement
- Arroser les parties encore incandescentes et la végétations alentour
- Venir en aide aux voisins



Plan Communal de Sauvegarde
Commune de Guillaumes

Zonage du risque "Incendie de forêt"

- Aléa assez faible
- Aléa faible
- Aléa nul

— Limite communale

0 0,5 1 Km



Agence MTD, 2009

Fond cartographique : Scan 25, IGN

DEFINITION DU RISQUE

Une avalanche est un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux.

Cette masse varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes, pour des vitesses comprises entre 10 km/h et 400 km/h, selon la nature de la neige et les conditions d'écoulement. Les pentes favorables au départ des avalanches sont comprises entre 30 et 55°.

SUR LA COMMUNE

Le risque est principalement localisé sur la station de Valberg (domaines skiables et hors-piste) mais également au niveau des voies de communication.

CONDUITE A TENIR

AVANT

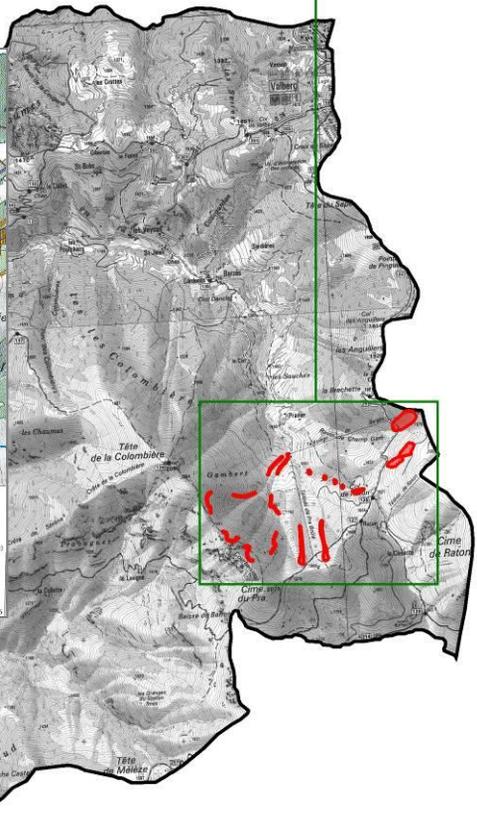
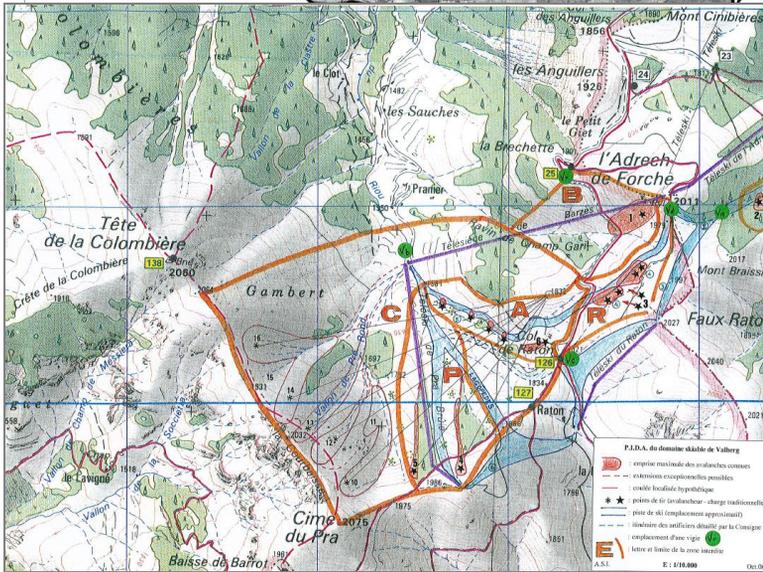
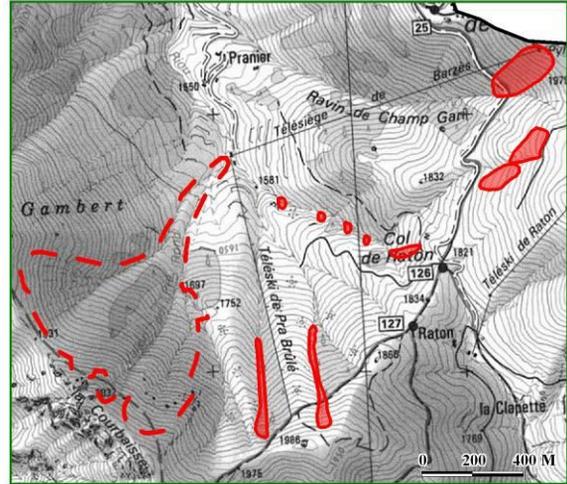
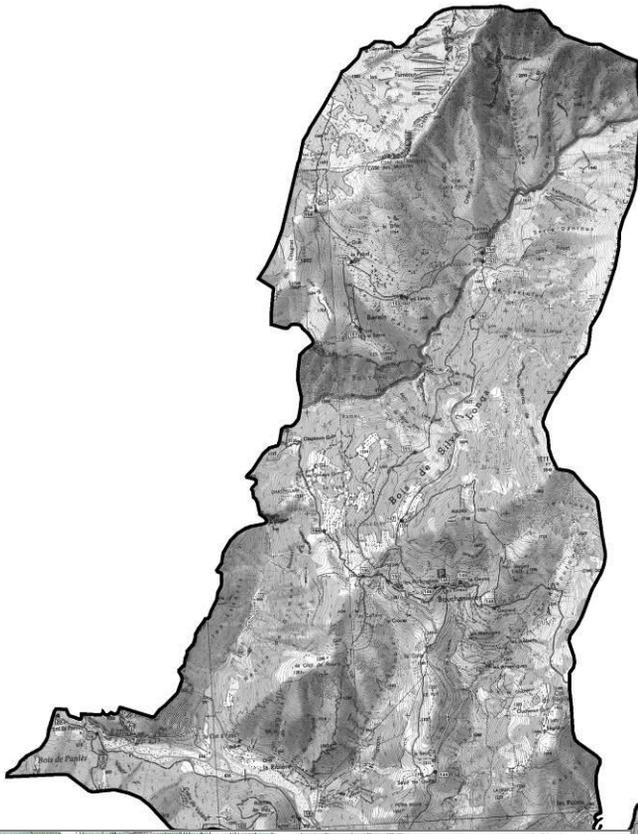
- **Respect des règles de construction (obligation pour tout bâtiment de plus de 170 m²)**
- **Météo-France édite régulièrement un bulletin d'estimation du risque d'avalanche.**
- **<http://www.meteofrance.com/fr/montagne/index.jsp>**

PENDANT

- **EVITEZ les déplacements inutiles car vous risqueriez d'être bloqué.**
- **Si vous êtes bloqué dans votre véhicule :**
- **ARRÊTEZ le moteur et ATTENDEZ les secours.**
- **ABRITÉZ-VOUS dans un bâtiment au toit solide.**
- **NE VOUS APPROCHEZ PAS de lignes électriques, elles peuvent casser.**

APRES

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de professionnels pour décharger les toits des bâtiments**



 **Plan Communal de Sauvegarde
Commune de Guillaumes**

Zonage du risque "Avalanche" selon PIDA

 Emprise maximale des avalanches connues

 Extensions exceptionnelles possibles

 Limite communale

Agence MTDA, 2009

0 0,5 1 Km

Fond cartographique : Scan 25, IGN

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



DEFINITION DU RISQUE

Par leurs propriétés physiques ou chimiques, les matières dangereuses transportées peuvent être explosives, inflammables, toxiques, radioactives ou corrosives. En fonction de la nature des produits transportés, de leur quantité, de l'importance de l'accident et de la distance à laquelle il se produit, les dangers sont plus ou moins importants. Les conséquences d'un accident peuvent être une explosion, un incendie, un nuage toxique ou/et une pollution du sol ou de l'eau.



RISQUE D'EXPLOSION



COMBURANT OU PEROXYDE ORGANIQUE



GAZ COMPRIME OU DISSOUT SOUS PRESSION



MATIERE DU GAZ CORROSIF



GAZ OU LIQUIDE INFLAMMABLE



SOLIDE INFLAMMABLE



LIQUIDE OU SOLIDE A INFLAMMATION SPONTANEE



LIQUIDE OU SOLIDE PRESENTANT DES EMISSIONS DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU



MATIERE RADIOACTIVE



MATIERE OU GAZ TOXIQUE



MATIERE INFECTUE



MATIERE PRESENTANT DES RISQUES DIVERS

SUR LA COMMUNE

Ce risque est présent sur l'ensemble de la commune pour ce qui est des transports par la route. Le transport d'hydrocarbures par pipeline est localisé en limite sud de la ville de Pré Saint Gervais.

CONDUITE A TENIR

AVANT

- Apprenez à reconnaître la signalisation des matières dangereuses (voir Code des produits dangereux et des panneaux de signalisation),
- Pour vous confiner dans un bâtiment, fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations avec une réserve d'eau et la radio,
- Fermez le gaz et l'électricité.

PENDANT

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants,
- Ne fumez pas, n'utilisez pas de flammes,
- Ne téléphonez pas pour libérer les lignes.

APRES

- Aérez les locaux,
- Évaluez les dommages le cas échéant et renseignez vous auprès de votre assureur.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

VEHICULES AUTRES QUE VEHICULES CITERNES

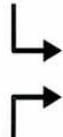


40 cm X 30 cm
Lisére noir de 1,5 cm d'épaisseur

NOTA : EN REGIME INTERNATIONAL CE PANNEAU EST EGALEMENT PREVU POUR CERTAINS TRANSPORTS EN CITERNE. Le véhicule peut transporter plusieurs produits différents qui nécessitent des mesures différentes.

VEHICULES CITERNES

NUMERO D'IDENTIFICATION DU DANGER



40 cm X 30 cm
Lisére noir de 1,5 cm d'épaisseur

NUMERO D'IDENTIFICATION DE LA MATIERE TRANSPORTEE

EN REGIME INTERNATIONAL CE PANNEAU AVEC NUMEROS D'IDENTIFICATION EST EGALEMENT UTILISE POUR CERTAINS TRANSPORTS EN CITERNES.

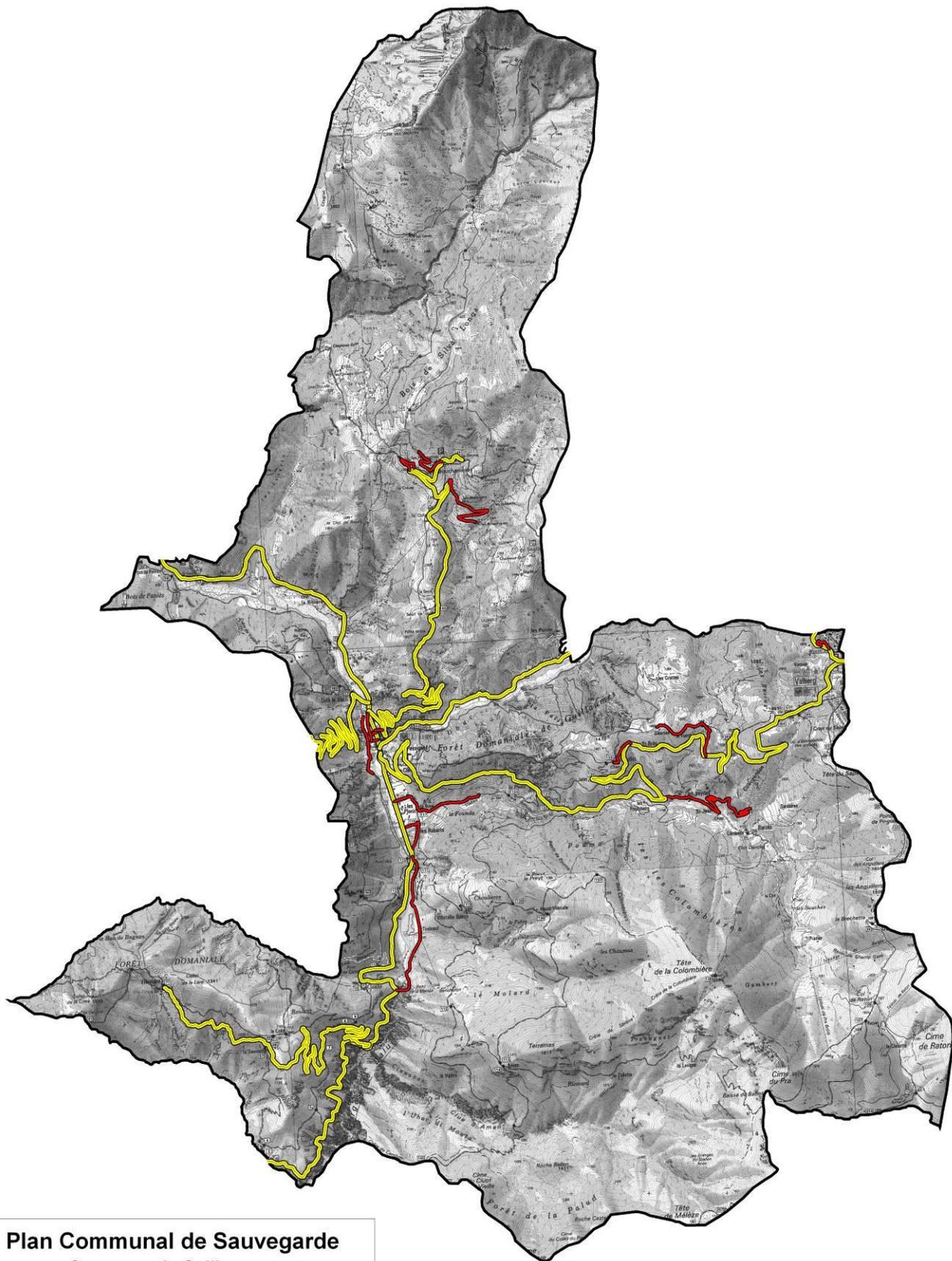
EMPLACEMENT : A L'AVANT, A L'ARRIERE ET A GAUCHE DU VEHICULE (par rapport au sens de la marche)

LES CHIFFRES DU HAUT INDIQUENT LE CODE DANGER SUIVANT :

- 1 - substance explosive
- 2 - émanation de gaz
- 3 - INFLAMMABILITE DE MATIERE LIQUIDE
- 4 - inflammabilité de matière solide
- 5 - comburant (matière favorisant l'inflammation)
- 6 - toxicité
- 7 - radioactivité
- 8 - corrosivité
- 9 - danger de réaction violente spontanée

Le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger ; si ce n'est pas le cas, le second chiffre est un zéro.

LES CHIFFRES DU BAS INDIQUENT LE CODE DE LA MATIERE TRANSPORTEE.



Plan Communal de Sauvegarde
Commune de Guillaumes
Risque "transport de matières dangereuses"

-  Route départementale
-  Voirie communale
-  Limite communale

0 0,5 1 Km



Agence MTD A, 2009
Fond cartographique : Scan 25, IGN



Pompiers	18 / 112
Préfecture des Alpes Maritimes	04 93 72 20 00
Service technique de Guillaumes	06 73 68 59 76
Gendarmerie	04 93 05 50 04
Direction Départementale des Services Vétérinaires	04 92 96 55 92
Médecin Guillaumes	04 93 05 51 90
Médecin Valberg	04 93 02 51 31
Préfecture des Alpes Maritimes	04 93 72 20 00